

AIDE-MÉMOIRE

INTERVENTION AUPRÈS DES VICTIMES ADULTES D'AGRESSION SEXUELLE

Ceci est un aide-mémoire pour soutenir les victimes lors d'un dévoilement d'agression sexuelle. Prenez note que les informations ne sont pas exhaustives. Veuillez-vous référer à vos personnes-ressources pour du soutien clinique et maintenir vos connaissances à jour.

Principes généraux d'intervention

- Être ouvert.e, montrer que nous croyons la personne.
- Il n'est pas nécessaire d'obtenir les détails de l'agression : éviter les questions suggestives.
- Faire preuve d'empathie : valider et normaliser les émotions et réactions.
- Aider sans contrôler : favoriser *l'empowerment*.
- Respecter le rythme et les choix de la personne. **Il se peut que la personne ne veuille pas aborder l'agression sexuelle en suivi.**
- S'assurer de sa sécurité.
- Obtenir son consentement pour le partage d'informations.
- Nous n'avons pas à contacter les policiers sauf si la personne le demande.
- Donner de l'information juste et l'informer des ressources existantes.

Pistes pour soutenir une personne potentiellement traumatisée

- Maintenir une bonne hygiène de vie.
- Se permettre de ressentir les émotions rattachées à l'expérience traumatique.
- Faire attention à l'évitement. Ne fait que renforcer les croyances post-traumatiques. Ex. : *L'univers est dangereux.*
- Prendre le temps de se reposer.
- Prendre le temps de faire des activités nourrissantes.
- Éviter de prendre des grandes décisions.
- Choisir les proches avec qui ouvrir sur le vécu traumatique.
- Indiquer aux proches ce qui est aidant et ce qui ne l'est pas.
- Utiliser les stratégies nécessaires pour se rassurer.
- Ne pas rester isolé en présence d'idées sombres, d'idées noires ou suicidaires.
- Surveiller sa consommation d'alcool/drogues/médicaments.

Suggestions de questions pour une première rencontre avec une personne victime d'agression sexuelle

- À quand remonte l'agression sexuelle?
- Que s'est-il passé sommairement (lien avec l'agresseur, événement unique ou non)? Les détails ne sont pas nécessaires. Ne pas insister si la personne ne souhaite pas en parler.
- Que s'est-elle dit à l'intérieur d'elle? Quelles sont ses pensées actuelles sur l'événement?
- Quels changements observe-t-elle depuis au niveau physique, psychologique ou social?
- Comment ses proches ont-ils réagi à la situation (si elle a fait un dévoilement)?
- La personne a-t-elle vécu d'autres situations difficiles dans le passé? Lesquelles?
- Quelle place prend l'événement dans ses pensées, dans son quotidien, etc. (entre 0 % et 100 %)?
- De quoi la personne a besoin en ce moment (au-delà de l'agression sexuelle)?



Si vous souhaitez approfondir vos connaissances, plusieurs formations existent au sujet de la violence sexuelle ou du trouble de stress post traumatique :

- Formations sur ENA
- [Accueil | Formations Evelyne Donnini](#)
- [Formations/Colloques — Institut Alpha](#)
- [Formations AQPV sur Uxpertise](#)
- Les organismes communautaires œuvrant auprès de cette clientèle offrent également des formations (CALACS, CAVAC, CRIPHASE)

Procédure pour les agressions sexuelles survenues dans les 0-7 jours

- Orienter la personne rapidement vers un centre désigné avec son consentement peu importe l'identité de genre de la personne et sa langue d'origine.
 - Les pratiques et **l'accès à des interprètes varient entre régions et centres désignés**. Il est important de vérifier la disponibilité du service lors de l'appel pour des personnes allophones.
- Assurez-vous de faire la liaison entre la personne et le centre désigné (communiquez avec le centre, assurez-vous que la personne est attendue et que vous avez les coordonnées exactes du centre désigné).
- Si vous estimez devoir accompagner la victime vers le centre désigné, vous devez avoir au préalable l'approbation de votre CAP ou SAC.
- Si l'accompagnement est requis, vous devez le faire idéalement en taxi.
- Vous pouvez communiquer avec la LAFU (Ligne d'aide financière d'urgence) au 1-833-363-5238 ou consulter leur site web : <https://lafu.ca/fr> pour faciliter le transport, notamment en taxi, vers le centre désigné.

Coordonnées

Le **Centre pour les victimes d'agressions sexuelles de Montréal (CVASM)** offre une intervention médicosociale en collaboration avec deux partenaires : le **GMF Clinique Medic Elle** et l'**Hôpital général de Montréal (CUSM)**. Voici comment y accéder selon le moment de la journée :

Heures d'ouverture	Coordonnées	Remarques
Lundi au vendredi, de 8 h à 17 h sauf les jours fériés	GMF Clinique Médic Elle 1980 Rue Sherbrooke Ouest, bureau 500 Montréal (Québec) H3H 1E8	Une intervenante du CVASM (514 731-8531, poste 47455) est sur place. Il est fortement recommandé de contacter l'équipe d'intervenantes par téléphone avant de vous y rendre. ***Si le CVASM n'est pas joignable dès 15 h, vous pouvez appeler la ligne Info-aide violence sexuelle au 1-888-933-9007
Lundi au vendredi de 17 h à 8 h, les fins de semaine et les jours fériés	Hôpital général de Montréal Salle d'urgence 1650, avenue Cedar Montréal (Québec) H3G 1A4	Présentez-vous directement à l'urgence. Une intervenante du CVASM sera contactée. 514 934-8090
24 heures sur 24, 7 jours sur 7	Centre désigné pour les victimes d'agression sexuelle de l'Île-de-Montréal (CDVASIM) Hôpital Notre-Dame, salle d'urgence 1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1	Présentez-vous directement à l'urgence. 514-413-8999



En cas de doute, téléphonez à la **Ligne Info-aide violence sexuelle**, qui pourra vous orienter :

1-888-933-9007

Au besoin : [Centre de prévention du suicide de Montréal | CPSM](#)

Procédure pour les agressions sexuelles survenues il y a 8 jours ou plus

À partir du 8^e jour, il est toujours possible de réaliser une trousse médicosociale dans un centre désigné (contacter les centres désignés pour valider afin de mieux orienter les soins et services). Celle-ci comprend l'intervention psychosociale et une évaluation médicale selon les besoins de la victime : réassurer l'intégrité physique, dépistage ITSS et contraception. Ces services médicaux sont aussi offerts dans n'importe quel centre hospitalier ou clinique médicale.

Références spécialisées

CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CALACS	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
IVAC	Indemnisation des victimes d'actes criminels



Répertoire de ressources – [Lien ici](#)

Mise à jour : mai 2026